



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 mai 2012 — N° 111

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) fait une déclaration afin de transmettre ses condoléances à la communauté italienne vivant au Québec à l'occasion du séisme du 20 mai 2012.

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter la Ferme Bard, récipiendaire du prix Famille agricole de l'année du Gala reconnaissance du monde agricole.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des services préhospitaliers.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du syndicat Brompton.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats et lauréates des Prix de la relève Mallette.

23 mai 2012

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Accès-Travail-Femmes.

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant la campagne de financement et la marche d'Uniatox.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le Grand défi Pierre Lavoie.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration afin de souligner la 2^e édition du Défi vélo Gilles Lehouillier – Maison des Aînés.

À 9 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Rebello (La Prairie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 595 Loi modifiant le Code civil en matière d'assurance portant sur l'invalidité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 595.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé « Les services aux jeunes et aux adultes présentant un trouble envahissant du développement : de l'engagement gouvernemental à la réalité ».

(Dépôt n° 1335-20120523)

Dépôts de pétitions

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 777 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'installation de compteurs de nouvelle génération.

(Dépôt n° 1336-20120523)

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) dépose :

23 mai 2012

L'extrait d'une pétition, signée par 53 556 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la hausse des frais de scolarité.

(Dépôt n° 1337-20120523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lapointe (Crémazie) et Mme Roy (Lotbinière), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la sixième édition de la Marche de la Mémoire RONA qui se tiendra le dimanche 27 mai 2012 au profit des sociétés Alzheimer du Québec;

QUE cette journée nous permette d'exprimer notre soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'à leurs proches, et leur rappeler les ressources disponibles, les services d'aide et de soutien qui sont dispensés par les sociétés Alzheimer du Québec et par les Appuis aux proches aidants.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque), conjointement avec M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, et M. Ratthé (Blainville), propose :

23 mai 2012

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution exceptionnelle au développement et à l'avancement de la Côte-Nord de M. Georges-Henri Gagné, grand homme politique nord-côtier décédé le 21 mai dernier à La Vallée des Roseaux, et qu'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 5 juin 2012 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Fédération québécoise des coopératives forestières
Fédération des producteurs forestiers du Québec
Association des producteurs de copeaux du Québec
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Association des propriétaires de machineries forestières du Québec
Association des consultants en foresterie du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

23 mai 2012

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 74, Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le 28 mai 2012, de 14 h à 18 h et si nécessaire le 29 mai 2012, de 10 h à 12 h, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Dr. Joël Claveau, porte-parole de l'Association des dermatologues
du Québec
Société canadienne du cancer
Association des salons de bronzage du Québec
Office de la protection du consommateur
Institut national de santé publique du Québec
Barreau du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

23 mai 2012

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des institutions, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives.

23 mai 2012

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 14, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Deltell (Chauveau) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre de tenir compte du contexte social actuel et de s'engager à tenir des élections générales dès l'automne 2012;

QUE l'Assemblée nationale exige par la suite des élections à date fixe.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 20 minutes sont allouées à l'auteur de la motion; 10 minutes lui sont allouées pour sa réplique; 15 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; environ 27 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

23 mai 2012

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 98 en annexe)

Pour : 29 Contre : 58 Abstention : 0

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 3 mai 2012, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le cadre du renouvellement du bail pour la location des locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest à Montréal, signée à Québec, le 13 juin 2011 et à Montréal, le 30 novembre 2011.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le cadre du renouvellement du bail pour la location des locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal, signée à Québec le 13 juin 2011, et à Montréal le 30 novembre 2011.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 16 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

23 mai 2012

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 24 mai 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 18, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 mai 2012, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 23 mai 2012, à 17 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Drouin, directrice adjointe des travaux parlementaires et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 31 Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers
- n° 71 Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

Le Président

JACQUES CHAGNON

23 mai 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Deltell (Chauveau) :

(Vote n° 98)

POUR - 29

Aussant	Deltell	Pelletier	Roy
Beaudoin	Doyer	(Rimouski)	Simard
(Mirabel)	Ferland	Pelletier	(Kamouraska-Témiscouata)
Bédard	Hivon	(Saint-Hyacinthe)	St-Arnaud
Bonnardel	Lapointe	Picard	Traversy
Boucher	Léger	Poirier	Tremblay
Bouillé	Malavoy	Ratthé	Turcotte
Cloutier	Maltais	Richard	
Curzi	Marceau	(Duplessis)	

CONTRE - 58

Arcand	Chevarie	James	Rotiroti
Arsenault	Corbeil	Kelley	Simard
Auclair	Courchesne	L'Écuyer	(Dubuc)
Bachand	D'Amour	Lehouillier	Sklavounos
(Arthabaska)	Diamond	Lessard	St-Amand
Bachand	Drolet	MacMillan	St-Pierre
(Outremont)	Dubourg	Mamelonet	Thériault
Bergman	Dutil	Marcoux	Vallée
Bernard	Fournier	Marsan	Vallières
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	Vien
Blais	Gaudreault	Ménard	Weil
Bolduc	(Hull)	Moreau	
Boulet	Gautrin	Morin	
Carrière	Gignac	Ouellette	
Charbonneau	Gonthier	Paquet	
Charest	Hamad	Pigeon	
Charlebois	Huot	Reid	